

MONTREUIL – QUARTIER SOLIDARITE-CARNOT

DEMARCHE QUARTIER APAISE

REUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION

Compte-Rendu

Lundi 17 octobre 2022 (19h-21h)

Ville de Montreuil

- Olivier Stern
Adjoint au Maire, délégué à la relation usagers, au numérique, aux mobilités, au stationnement et à la ville cyclable
- Danielle Creachcadec
Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité
- Bruno Rebelle
Elu de quartier Solidarité Carnot
- Quentin Chabernaud
Directeur de l'espace public et des mobilités
- Sébastien Couvillers
Chef du service aménagement et mobilité durable
- Aurélie Vautrot
Chargée de gestion urbaine de proximité

Atelier NOUS

- Concetta Sangrigoli

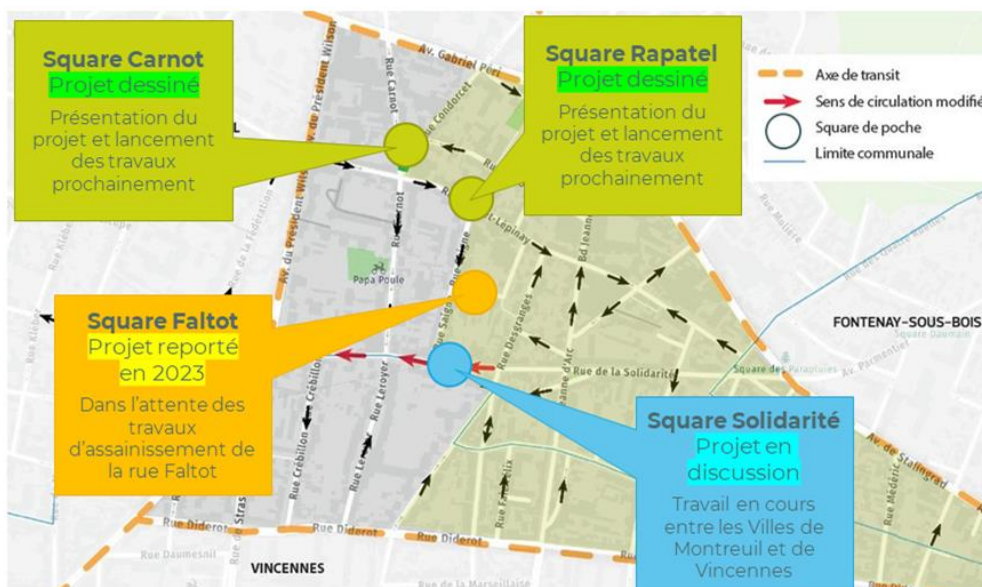
Ville Ouverte

- Cyril Berard
- Loïc Perouzel

Une trentaine de participants ont assisté à la réunion publique de restitution, qui s'est tenue au Centre de Quartier Mendès-France à Montreuil.

Objectifs de la réunion

- Restituer l'ensemble des contributions recueillies lors de la démarche de concertation sur les propositions d'aménagement des 4 squares de poches ;
- Présenter les scénarios d'aménagement proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre Atelier NOUS pour l'aménagement et la pérennisation de la Place Carnot et du Square Rapatel, sur la base des idées et des propositions formulées par les habitants et usagers lors du 2nd atelier ;
- Informer sur le report des projets d'aménagement et de pérennisation des square Falot et Solidarité.



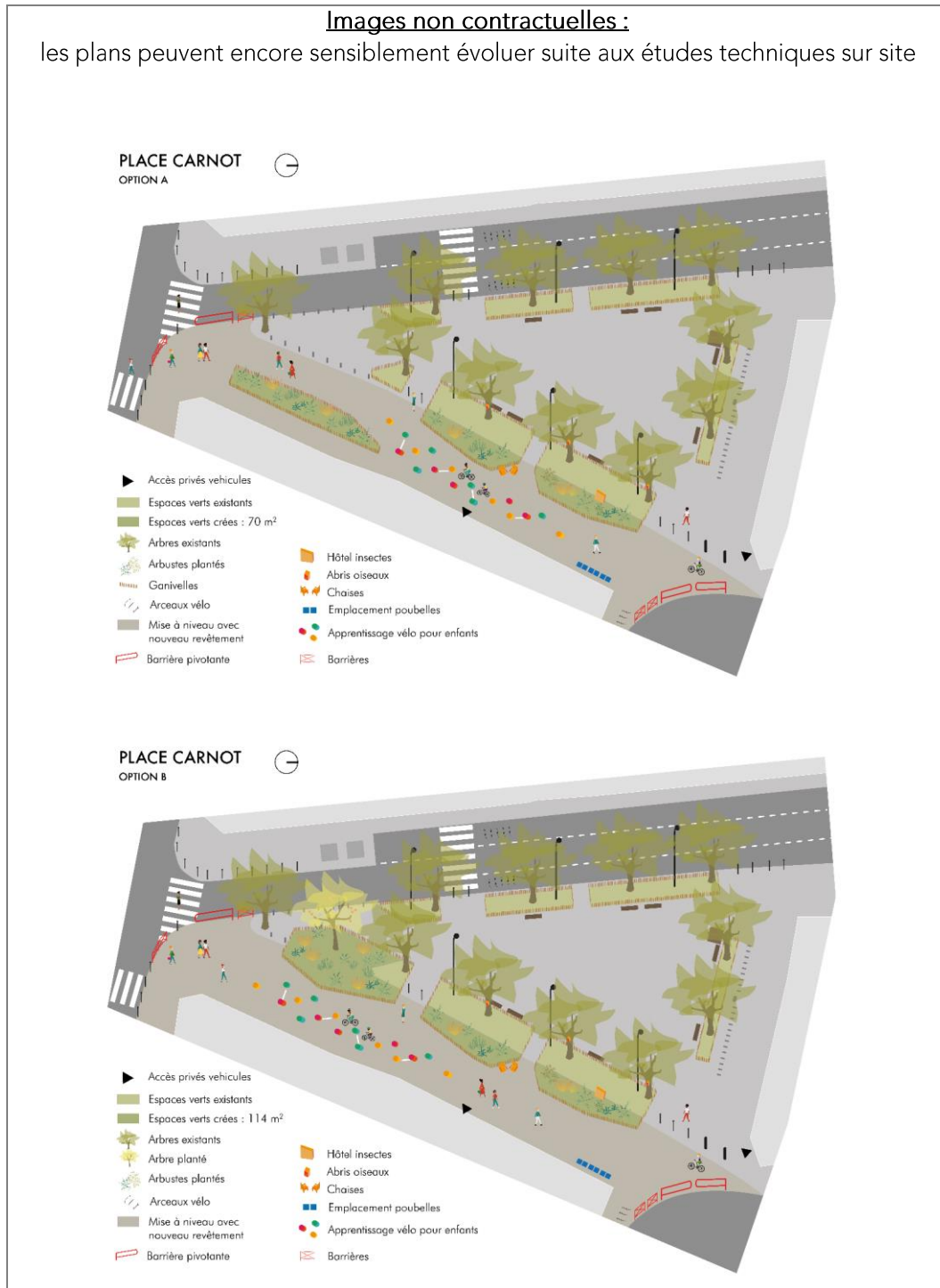
Lors du temps introductif, certains participants ont pu exprimer à nouveau par leurs réactions une opposition à la pérennisation du nouveau plan de circulation. D'autres participants ont néanmoins émis le souhait d'aller au bout de la démarche engagée par la Ville et ont fait part de leur envie de participer au travail proposé en atelier.

PLACE CARNOT

- ⇒ **2 variantes présentées** : la Ville souhaite se laisser une marge de manœuvre pour interroger la faisabilité des deux options sur Carnot, du fait de sondages en cours visant à déterminer l'impact des réseaux enterrés sur la création de nouveaux espaces verts en pleine-terre, et sonder les participants dans la salle sur leur préférence personnelle.
- ⇒ Engagement des travaux au plus tôt entre mi-novembre et décembre 2022
- ⇒ **Inauguration** des au **1^{er} semestre 2023**
- ⇒ **Les participants expriment une préférence pour le scénario B**

Images non contractuelles :

les plans peuvent encore sensiblement évoluer suite aux études techniques sur site



Restitution des échanges

- Atelier NOUS présente les deux variantes du scénario d'aménagement retenu, qui diffèrent par la présence plus ou moins affirmée d'un « filtre végétal » entre la place triangulaire et la rue Condorcet remise à niveau et rendue aux piétons :
 - Option A : 70m² d'espaces verts créés, notamment sur une petite emprise de linéaire au sud de la rue Condorcet
 - Option B : 114m² d'espaces verts créés et l'ajout d'un arbre planté dans l'alignement existant, sur l'emprise à l'angle au sud de la place, dédiée aux terrasses du restaurant « La Grosse Mignonne »
- Des barrières « filtrantes » sont disposées de part et d'autre de la rue Condorcet et des poteaux rétractables sont installés à l'angle de la place avec les rues Condorcet et Malot, afin de préserver des accès pour les résidents et producteurs du marché, pacifier la rue Condorcet au droit de la place et la réserver aux seuls résidents et véhicules de secours.
- Des jeux au sol peuvent être proposés pour les enfants dans la rue Condorcet, intégrée en continuité directe de la place Carnot.
- Une légère pente rue Condorcet doit permettre la reprise des eaux pluviales.
- Le box pour les vélos rue Condorcet doit être déposé : l'emplacement d'un parking vélos au droit de la place reste encore à interroger.

Renforcer la biodiversité plutôt que l'animation de la place

- Plusieurs voix émettent ce souhait pour la place Carnot, déjà relativement animée du fait de la présence de restaurants et de terrasses.
- Il apparaît important de préserver en effet la tranquillité des résidents : « c'est bien de ne pas avoir mis de table de ping-pong »
- Le projet est globalement apprécié pour la revégétalisation qu'il apporte : « plus il y a de la pleine-terre, mieux c'est »
- Cependant, les propositions d'installer des nichoirs et des abris à insectes paraissent un peu accessoires pour un habitant, au sens où la revégétalisation devrait naturellement attirer la faune.

La question de la gestion et de l'entretien des futurs espaces verts

- Pour de nombreux participants, ce sujet doit être anticipé et pris en considération le plus en amont possible, pour que ces futurs espaces verts puissent être tenus et ne subissent pas de dégradation peu de temps après leur inauguration.
- Des doutes subsistent notamment sur la capacité à entretenir la petite bande en pleine-terre dans l'option A.
- La Ville reconnaît que le budget communal attribué aujourd'hui au fonctionnement des espaces verts n'est pas suffisant et qu'il devra être revu à la hausse ces prochaines années au regard des enjeux environnementaux et climatiques. Les capacités d'intervention des équipes municipales déléguées aux espaces verts sont en effet limitées et nécessitent d'être repensées.
- La Ville précise également que l'entretien des espaces verts doit être un enjeu éducatif à prendre en charge collectivement.
- Atelier NOUS a déjà pu se concerter avec les services de la Ville en charge des espaces verts sur ce qui l'est possible ou non de faire sur la place Carnot et le square Comet-Rapatel : les bacs végétalisés sont à proscrire pour différentes raisons, notamment car ils nécessitent davantage d'entretien par rapport aux plantations en pleine-terre.

Le marché et son organisation sur la place Carnot

- Un participant s'interroge sur l'accessibilité des camions à la place du marché et sur la logistique à prévoir plus largement (installation des camions).
- Une participante se plaint
- La Ville met en avant la possibilité d'une clef pour relever les barrières, accéder à la place et décharger les camions.
- La Ville explique aussi qu'elle délègue la gestion du marché à un exploitant mais que ce contrat arrive à son terme et qu'elle réfléchit à mener un travail avec le futur délégataire pour mobiliser également les producteurs du marché et mener une réflexion collective autour de la gestion du marché.
- La Ville tient enfin à rassurer un participant, le marché étant voué à rester sur la place.

Une occupation de l'espace à revoir dans l'option B

- Un participant déplore la perte d'espaces dédiés aux terrasses du restaurant « La Grosse Mignonne » dans l'hypothèse d'une revégétalisation maximale, ce qui risque de nuire à l'attractivité commerciale. A ce sujet, il propose de faire venir de nouveaux commerçants sur la place mais sa proposition ne semble pas faire l'unanimité.
- Cette option pose aussi un problème pour le comité d'animation qui se sert parfois de cet emplacement pour y installer une structure gonflable.
- La Ville défend le gain d'espace obtenu pour les riverains avec le redimensionnement de la place, puisqu'en incluant la rue Condorcet, la future place aura une superficie un tiers plus grande par rapport à celle actuelle.

La crainte de conflits d'usage avec les camions, vélos et deux-roues motorisés

- Une participante fait savoir que la rue Condorcet est actuellement très empruntée par les vélos et les deux-roues motorisés, parfois à pleine vitesse. Elle s'inquiète du statut piéton donné à cette rue, par rapport aux jeux pour enfants matérialisés au sol, et craint que ce phénomène d'intrusion ne persiste si aucun aménagement spécifique n'est pensé en amont, tel qu'un ralentisseur ou une bande cyclable. Elle déplore aussi les camions qui stationnent dans la rue Condorcet les jours de marché.
- Un autre participant espère des mesures fortes pour stopper le passage des deux-roues motorisés dans la rue Condorcet, à la différence des vélos.
- La Ville reconnaît un enjeu dans le fait de concilier une perméabilité piétonne avec le passage de vélos et de deux-roues motorisés. Le rehaussement de la rue au niveau de la place et le nouveau revêtement de sol devraient avoir un effet dissuasif sur ces traversées, du fait du changement du statut de la rue (exemple cité de la rue de la place de la République à Montreuil).
- La Ville évoque la possibilité d'un marquage visuel au sol pour les vélos et d'une réflexion à plus long terme sur la priorité à donner aux piétons dans ces types d'espaces.
- Une participante suggère d'adresser les jeux au sol pour les enfants dans un espace plus sécurisé, à savoir le périmètre triangulaire de la place Carnot.
- La Ville est ouverte à cette proposition mais Atelier NOUS pose en revanche la question du statut que l'on veut donner collectivement à cette extension de la place.
- Concernant les problématiques routières rue Carnot, la Ville a pour ambition de classer cette voie de circulation en zone 20, l'enjeu étant d'apaiser le front de place.
- Une participante rétorque que le fait de réduire la vitesse rue Carnot ne devrait pas avoir une grande incidence sur les comportements des automobilistes, si une répression n'est pas exercée en parallèle.

Un élargissement du périmètre d'étude à l'intersection Malot-Condorcet ?

- Un habitant constate que les rues Malot et Condorcet sont souvent empruntées à grande vitesse et à contresens. Il y a selon lui un enjeu à signaler, sécuriser et pacifier cette intersection et entrée sur la place, d'autant plus si des enfants jouent à proximité, sur le tronçon réaménagé de la rue Condorcet.
- Il propose ainsi d'inclure l'intersection dans le nivellement et la mise à niveau de la rue Condorcet par rapport à la place. Le trottoir côté intérieur du virage pourrait être aussi élargi en ce sens. Il recommande aussi de ne pas faire le choix d'une barrière pivotante, plus facile à forcer.
- La Ville justifie la démarcation à cette entrée de la place Carnot par le fait que le trottoir côté extérieur du virage sera au même niveau que le tronçon réaménagé de la rue Condorcet. Des barrières fixes et amovibles sont prévues.

L'option B plébiscitée par les participants

- Cette option suscite une forte adhésion, à 8 mains levées contre 1.
- La présence plus importante de la végétation en pleine-terre et la plantation d'un nouvel arbre pèsent grandement dans ce choix, qui doit être étudié plus en profondeur par rapport à la faisabilité technique.

SQUARE RAPATEL

- ⇒ **2 variantes présentées** : la Ville souhaite se laisser une marge de manœuvre pour interroger la faisabilité des deux options sur Rapatel, du fait de sondages en cours visant à déterminer l'impact des réseaux enterrés sur la création de nouveaux espaces verts en pleine-terre, et sonder les participants dans la salle sur leur préférence personnelle.
- ⇒ Engagement des travaux au plus tôt entre mi-novembre et décembre 2022
- ⇒ **Inauguration** des au **1^{er} semestre 2023**
- ⇒ **Les participants expriment une préférence pour le scénario B**

Images non contractuelles :

les plans peuvent encore sensiblement évoluer suite aux études techniques sur site

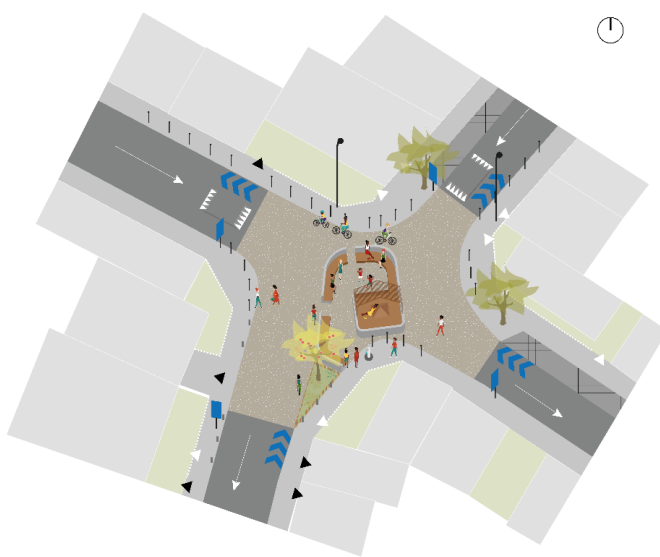
SQUARE RAPATEL OPTION A

- ▶ Accès privés véhicules
- ▷ Accès privés piétons
- Espaces verts créés
- 🌳 Arbres existants
- 🌱 Arbre planté
- Murets-ossises béton
- 🌿 Pergola
- Platelage bois
- 🗿 Fontaine
- Résine
- || Potelets
- 🚧 Ralentisseur
- 🚲 SV « zone de rencontre »
- 🚲 Signalétique piste vélo



SQUARE RAPATEL OPTION B

- ▶ Accès privés véhicules
- ▷ Accès privés piétons
- Espaces verts créés
- 🌳 Arbres existants
- 🌱 Arbre planté
- Murets-ossises béton
- 🌿 Pergola
- Platelage bois
- 🗿 Fontaine
- Résine
- || Potelets
- 🚧 Ralentisseur
- 🚲 SV « zone de rencontre »
- 🚲 Signalétique piste vélo



Restitution des échanges

- Atelier NOUS présente l'aménagement d'un « espace-tampon » au centre d'une zone de rencontres matérialisée par le revêtement de sol au carrefour des rues Colmet et Rapatel. Cet espace délimité au niveau de la diagonale de l'intersection est protégé et mis à distance des véhicules par des ralentisseurs et des murets-assises en béton. Les deux variantes du scénario d'aménagement retenu diffèrent selon le type d'installation proposé :
 - Option A : un espace nettement délimité par des assises béton sur toute la diagonale de l'intersection, marqué dans sa largeur par un platelage bois légèrement surélevé
 - Option B : un espace plus poreux « en escargot », marqué par un platelage bois légèrement surélevé du côté intérieur des assises béton et un espace évidé au centre de l'intersection
- Dans les deux cas : un accès est réservé aux cyclistes du côté nord entre les rues Colmet et Rapatel, un nouvel arbre est planté à l'angle avec la rue Rapatel du côté sud et une pergola signale cet espace et permet d'en faire un lieu en partie couvert et végétalisé.

Un aménagement plus sécurisant pour les piétons

- Les participants apprécient dans l'ensemble la robustesse des bancs en béton, scellés au sol avec des tiges.
- A la question concernant le statut de la bande cyclable au droit de l'espace réservé aux piétons, Atelier Nous précise que la priorité reviendra d'abord au piéton puis au cycliste avant la voiture, ce croisement étant amené à devenir une zone de rencontres.
- La Ville rappelle qu'il s'agissait au départ d'un lieu très accidentogène.
- Le tronçon est de la bande cyclable entre Comet et Rapatel reste néanmoins dangereux en raison du déficit de visibilité à vélo : un miroir de sécurité est proposé dans le virage.

Envisager des chicanes plutôt que des ralentisseurs

- Un participant explique que ce dispositif est plus dissuasif et devrait inciter davantage les véhicules à ralentir à l'approche du carrefour.
- La Ville est prête à considérer cette proposition mais pointe la nécessité dans ce cas de supprimer du stationnement sur voirie.

La crainte d'une appropriation négative et la question d'un espace réversible

- Plusieurs voix s'interrogent sur la capacité de ce type d'aménagement à générer une appropriation positive et être pérenne. Des doutes sont notamment émis au sujet de la pergola en bois, qui peut s'abîmer si elle est mal entretenue, et du petit espace vert en pleine-terre autour du nouvel arbre planté, qui peut servir de poubelle pour les déchets. L'état actuel du carrefour renvoie en effet à une inquiétude en matière de propreté.
- Atelier Nous précise que pour cet espace vert autour de l'arbre, une grille perforée fera passer l'eau mais retiendra les déchets.
- Il y a une certaine appréhension à ce que cet espace vieillisse vite et mal et devienne un lieu de squat pour des jeunes. Un participant habitant à proximité du carrefour évoque cependant le fait que des enfants viennent déjà y jouer et ne constate pas de problème particulier en soirée. Il interroge le caractère réversible de cet espace et souhaite que la Ville puisse se réserver la possibilité de retirer les bancs en béton si besoin.
- La Ville en réponse souhaite se donner le temps de voir si ce type d'aménagement peut trouver son public et évoluer dans ses usages.

- Les participants semblent s'accorder sur l'enjeu de ne pas créer de « barrière » et donc de ne pas prévoir des objets trop volumineux.

Végétaliser autant que possible

- L'Atelier NOUS rappelle que les possibilités de végétalisation en pleine-terre sont très limitées au croisement de Colmet et Rapatel, du fait de la présence de nombreux réseaux enterrés.
- Plusieurs participants souhaiteraient un grand arbre, il est par exemple proposé un arbre parasol en « hors-sol » qui n'aurait pas besoin de beaucoup d'eau.
- Pour la Ville, cela reste envisageable mais il faut une capacité d'entretien par rapport aux problématiques de sécheresse.
- Un participant exprime le souhait d'un espace ombragé sous la pergola et suggère la présence de plantes grimpantes.
- L'Atelier NOUS reconnaît qu'une réflexion approfondie peut être menée concernant la jonction entre l'arbre et la pergola.
- La Ville souhaite étudier en ce sens la possibilité de faire évoluer la réponse apportée en matière de végétalisation.

L'option B privilégiée par les participants

- Cette option remporte l'adhésion, à 5 mains levées contre 3.
- L'espace central est rendu accessible en fauteuil roulant mais l'aménagement est plus permissif et moins radical dans sa proposition, au risque de laisser passer les deux-roues motorisés.

Autres sujets abordés

- Les représentantes du conseil de quartier et collectif d'animation de Solidarité-Carnot déplorent ne pas avoir eu de retour de la Ville à la suite de l'arpentage du quartier réalisé le 27 juin 2022, qui visait à échanger collectivement entre les services de la Ville et les membres du conseil de quartier sur des sujets de gestion urbaine de proximité.
- Ils déplorent aussi le fait de ne pas avoir été informés de cette réunion publique sur l'aménagement des squares de poche.
- Des inquiétudes sont émises concernant l'incidence des travaux en simultané sur la place Carnot et le square Colmet-Rapatel.
- La Ville explique que les travaux se feront en « site fermé » et qu'il n'y aura pas de réelle incidence sur la circulation.
- Une habitante de la place Carnot se plaint du tapage nocturne, ce phénomène semble néanmoins à relativiser sur la place selon les dires d'autres participants.
- La Ville a conscience de ces sujets relatifs à la tranquillité résidentielle et aux troubles à l'ordre public et se montre ouverte à l'idée de travailler collectivement dessus avec le conseil de quartier.
- Une habitante de la rue Desgranges fait savoir que cet axe routier est très dangereux pour les résidents et pour les passants, en raison des nombreuses prises de vitesse et incivilités routières (voitures roulant à contresens). Elle déplore que rien n'ait changé, alors qu'un signalement avait déjà été effectué auprès de la Ville il y a un an de cela.
- La Ville rappelle que le plan de circulation ne fait pas l'objet de la réunion mais que cela a bien été consigné.
- Un habitant de la rue de la Solidarité constate que sa rue est plus apaisée depuis les aménagements mis en place et tient à saluer le travail effectué par la municipalité.
- Il déplore un marquage cyclable trop étroit dans certaines rues et le risque d'accident à vélo lorsque les voitures viennent en face.
- Un participant s'interroge quant à l'initiative de la Ville d'aménager des « squares de poche » : il se demande si d'autres exemples du même type existent en France ou à l'étranger et si d'autres secteurs ont été pérennisés sur ce principe à Montreuil.
- La Ville évoque la réappropriation d'espaces publics sur de grands axes routiers en Amérique du Nord et en Italie mais reconnaît qu'il n'y a pas tellement d'exemples de ce type en France. Elle explique que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale sur laquelle elle s'est engagée. Elle a d'ailleurs pu engager une démarche similaire dans le cadre du projet de la ligne de tramway T1, mais le contexte, les enjeux et les problématiques ne sont pas les mêmes.